

## 20. Budget annexe « ZAE du Moulin d'Ecalles 2 » – Compte financier unique – Exercice 2022.

### Délibération 2023-04-03-040

*Monsieur Eric HERBET, titulaire d'un pouvoir, ne prend pas part au vote.*

#### Rapport

Rapporteur	M. LEGER
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	59
Nombre de pouvoirs	9
Nombre de votants	68

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Bruno LEGER, Vice-Président en charge du budget et des finances, qui présente le projet de compte administratif du budget annexe « PARC D'ACTIVITÉS DU MOULIN D'ECALLES 2 ». Celui-ci laisse apparaître les résultats suivants :

- En section de fonctionnement
  - o Dépenses : 1 051 200,14 €
  - o Recettes : 909 237,67 €

soit un déficit de clôture de 141 962,47 €

- En section d'investissement
  - o Dépenses : 1 040 521,56 €
  - o Recettes : 1044 296,19 €

soit un excédent de clôture de 3 774,63 €

L'exercice 2022 présente un déficit global de 138 187,84 €

#### Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jacques NIEL, Conseiller titulaire de St Jean du Cardonnay et doyen de l'Assemblée, adopte, à l'unanimité, le présent compte financier unique de l'exercice 2022 (Cf PJ n°9).

Nombre de votants	68
Votes pour	68
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,  
Le Président de la Communauté,

Éric HERBET



Le secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture  
076-200070449-20230403-2023-04-03-040-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2023  
Date de réception en préfecture : 12/04/2023

Emmanuel GOSSE